



Le témoignage
d'agriculteurs
innovants !

Quand Jérôme Feracci s'installe en 1978 au domaine de Perdiguier, l'exploitation est pour l'essentiel viticole. Il décide aussitôt d'une nouvelle orientation en transférant son vignoble sur les terrasses caillouteuses et en développant la production de cultures annuelles sur les terres limoneuses les plus fertiles.

L'EXPLOITATION DU DOMAINE DE PERDIGUIER



- 26 ha de vignes en agriculture biologique
 - 240 ha de blé dur (dont 40 en AB)
 - 40 ha de colza semences
 - 90 ha de maïs semences (dont 40 en AB)
 - 55 ha de tournesol (dont 8 en AB)
 - 120 ha de pois chiche (dont 4 en AB)
 - 30 ha d'orge brassicole en AB
 - 140 ha de luzerne porte graine en AB
 - 100 ha de blé tendre
 - 6 ha de pois jaune en AB
 - 6 ha de soja en AB
 - 12 ha de thym en AB
 - 6 ha d'origan en AB
 - 2,5 ha d'aneth en AB
 - 2,5 ha de coriandre en AB
- Dont parcelle agroforestière :**
- 25 ha de noyers (1 800 arbres)
 - 6 ha thym
 - 6 ha d'origan

DIVERSIFICATION DES CULTURES ET DES ACTIVITÉS

Il n'a depuis eu de cesse de se diversifier, des asperges et tomates à l'origine, vers une diversité de cultures annuelles (blé dur, maïs, pois chiche, pois jaune, orge brassicole, luzerne porte graine, soja, blé tendre,...) et la spécialisation en production de semences (colza, maïs, tournesol, blé dur) qui bénéficient de la dispersion d'un parcellaire majoritairement viticole dans le secteur, favorable à leur isolement. Aujourd'hui, l'exploitation cultive près de 800 ha irrigués par le réseau du Bas-Rhône Languedoc.

L'agriculteur pratique la protection raisonnée et il est membre du réseau Farre. Il a par ailleurs entrepris la conversion en agriculture biologique de la plupart de ses cultures et notamment de son vignoble et de ses plantes aromatiques.

Associé à ses filles Laure et Pauline, Jérôme Feracci diversifie également les activités de l'exploitation par la vente de vin au château, la production et la vente de miels, des manifestations culturelles (journées du patrimoine, expositions, journées fleurs et jardins, concerts) et des visites agritouristiques en calèche d'un domaine viticole ancestral mentionnant la présence de la vigne dès 1375 !

L'ensemble des activités : production viti-vinicole, cultures de semences, agroforesterie et agritourisme requièrent ainsi une forte quantité de travail : l'entreprise compte aujourd'hui douze salariés permanents et fait régulièrement appel à de la main d'œuvre temporaire.



SOUS LES NOYERS LE THYM

Une parcelle de 25 ha jouxtant le château autrefois dévolue à la vigne puis aux grandes cultures est devenue le support du projet agroforestier du domaine. Si la valorisation paysagère du château fut la première motivation du projet, la biodiversité et la limitation de l'érosion des sols lors des crues eurent aussi eu force d'argument.

Le projet en partie financé par l'UE, l'Etat et la Région a consisté en une plantation mono spécifique de 1 800 noyers hybrides en lignes écartées de 16 m avec une distance de 9 m entre les arbres. De plus, pour des raisons paysagères et cynégétiques, un petit bois et 1 800 mètres de haies de grands arbustes (arbousiers, houx, abricotiers, amandiers, arbres de Judée, azéroliers etc...) et petits arbustes (coronilles filaires, abélia, berberis, etc..) ont été implantés le long des chemins.

Les bandes, destinées initialement à la production de semences et blé dur, sont désormais vouées à la culture de plantes aromatiques et médicinales : 6 ha de thym et 6 ha d'origan en AB, dont la production est vendue « en vert » d'une part et distillée à la distillerie coopérative intercommunale.

Les impacts sur les cultures sont encore difficiles à estimer à ce stade de développement des arbres. Les impacts positifs portent sur une plus-value paysagère profitable à l'activité œnotouristique, une amélioration de la biodiversité notamment par des plantes mellifères, et une plus-value pour le sol tant par l'apport de matière organique que par la limitation de l'érosion liée au débordement de l'Orb.

Enfin, un profit substantiel à long terme par la vente de bois brut à échéance (les arbres pourraient être vendus à 40 ans soit en 2045) peut être escompté.

En revanche, la gestion de la parcelle agroforestière génère une augmentation du temps de travail sur les arbres (taille, suivi) et sur les cultures voisines liée notamment à la présence d'adventices et de graines provenant des bandes arborées.

